

PV du Conseil Municipal extraordinaire du 17 juillet 2026 11h

Présents : Rémi GOUBE, Frédéric FROMENT, Olivier BRIDELANCE, Michel-Pierre PECOUL, Cloé DIMIER et Bernadette VALLIER.

Représentés : Julia GRASSLER (pouvoir à Olivier BRIDELANCE) ; Marc ALGOUD (pouvoir donné à Cloé DIMIER) ; Elisabeth MARTIN (pouvoir donné à Bernadette VALLIER)

Absents : Caroline SAUER ; Frédéric REUMAUX

Secrétaire : Frédéric FROMENT

1/ Quorum et Approbation du caractère extraordinaire du CM

Le nombre de présents physiquement étant bien supérieur à la moitié des élus, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

A l'unanimité, la raison de cette convocation pour un conseil exceptionnel est reconnue pour un dépôt dans les temps du dossier en question.

2/ Délibérations

- **2026-65 : Autorisation donnée au Maire de déposer toute demande de subvention pour les travaux de réhabilitation de la cabane de Lachau.**

Adoptée à l'unanimité.

2026-66 : Délégation donnée à la Fédération des Alpines de l'Isère pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation de la cabane de Lachau.

Adoptée à l'unanimité.

Le programme de ces travaux, dont le coût éligible est estimé à 19840 euros HT, sera inscrit au titre de l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide d'engager cette opération et sollicite à cette fin une aide financière** la plus élevée possible, conformément au plan de financement de la demande d'aide et dans la limite des taux de financement autorisés, auprès des différents bailleurs :
 - Europe
 - Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes - autres -
- **Sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention.**
- **Donne pouvoir au Maire pour signer tous les actes et toutes les pièces nécessaires** de la demande de subvention en faveur du pastoralisme volet aménagement pastoral.

**LE MAÎTRE D'OUVRAGE S'ENGAGE À CONSERVER LA VOCATION
PASTORALE DES TRAVAUX ENGAGÉS PENDANT AU MOINS 10
ANS ET À SE SOUMETTRE AUX CONTRÔLES, Y COMPRIS SUR
PLACE.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30